



Municipalité de Chartierville  
27, rue Saint-Jean-Baptiste  
Chartierville, Qc, J0B 1K0  
819 560-8522 - [chartierville@hsfgc.ca](mailto:chartierville@hsfgc.ca)  
[chartierville.ca](http://chartierville.ca)

**JUILLET 2022**

Parution 01 – 7 juillet 2022



*Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé 2 semaines pour la période des vacances :*

## *Bureau fermé*

*Du lundi 25 juillet au jeudi 4 août inclusivement.*

*De retour le lundi 8 août sur l'horaire régulier.*

*Loisirs / MADA / Voisins solidaires*

## *RAPPEL*

➤ *5 à 7 musical au pavillon des Loisirs les samedis 9, 16 et 30 juillet ainsi que le samedi 6 août.*

*Venez vous rencontrer et passer un bon moment  
Apportez vos consommations et votre pique-nique*



**Bibliothèque municipale de Chartierville**

**Rappel | Heures d'ouverture d'été  
5 mai au 5 octobre**

**Jedi de 18 h à 20 h**

**Conte extérieur du club de lecture TD**

**Venez lire le conte près du Pavillon des Loisirs de  
Chartierville**



**Bienvenue à tous!!**

## RAPPEL | Demande de permis

C'est pour s'assurer du respect de leurs règlements d'urbanisme (p. ex. zonage, construction, lotissement) que les municipalités exigent l'obtention d'un permis ou d'un certificat pour tout projet visé par ces règlements. La délivrance des permis et des certificats est le moyen de base qui permet de vérifier ce qui se fait en matière d'aménagement du territoire dans la municipalité.

Ainsi, une personne qui a l'intention de construire ou d'utiliser un terrain ou un bâtiment dans la municipalité doit s'informer auprès du responsable de la délivrance des permis et des certificats des obligations à satisfaire. Elle saura par conséquent ce que les règlements exigent

De ce fait, il est donc très important de contacter l'inspecteur municipal, M. Alain Lavoie, pour tous travaux de rénovation, construction, lotissement, etc. qu'ils soient majeurs ou mineurs. Par exemple, il est obligatoire d'obtenir un permis pour effectuer les travaux suivants:

- Tous vos travaux de construction, transformation, agrandissement, réparation du bâtiment principal ou des bâtiments accessoires tels les remises, garages, etc.
- Le déplacement ou la démolition d'une construction
- L'installation d'une piscine (creusée ou hors terre)
- L'abattage d'arbres
- L'installation d'un mur de soutènement
- La construction d'une installation septique
- Le creusage d'un puits pour la consommation humaine
- Les travaux en bordure d'un cours d'eau
- La construction d'un chemin
- La construction d'un lac artificiel ou d'un étang
- La construction d'un ponceau
- L'installation d'une enseigne
- Les lotissements de terrains

**L'inspecteur est présent au bureau les mercredis de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h.** Vous pouvez le contacter par téléphone : 819 560-8522 #0, par courriel : [inspecteur.chartierville@hsfqc.ca](mailto:inspecteur.chartierville@hsfqc.ca) ou vous pouvez vous présenter au bureau municipal au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville.

## Ouverture des attraits touristiques

**Centre d'interprétation de la Mine d'or** du mercredi au dimanche de 10 h à 17 h. Le sentier est ouvert en tout temps.

**Centre d'interprétation de la Côte Magnétique** samedi et dimanche de 10 h à 17 h (sujet à changement). Vous pouvez expérimenter le phénomène de la côte magnétique en tout temps

**Mini Putt l'Authentique** en semaine sur les heures d'ouverture du bureau municipal, jeudi et vendredi de 13 h à 20 h et samedi et dimanche de 11 h à 19 h.

***Passé de saison disponible sur place ou au bureau municipal.***

### **Tarifs pour le Mini Putt**

<b>Enfant (5 ans et moins)</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>Passes de saison</b>
<b>Enfant (6 ans à 12 ans)</b>	<b>2,50 \$</b>	<b>(Disponible sur place ou au bureau municipal)</b>
<b>Adulte</b>	<b>5,00 \$</b>	<b>Adulte 40,00 \$+ 10,00 \$ Non résident</b>
<b>Famille</b>	<b>14,00 \$</b>	<b>Famille 80,00 \$+ 10,00 \$ Non résident</b>

